

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2259

18 novembre 2009

SOMMAIRE

Acta Patrimonia S.A.	108387	Link Management Sàrl	108430
Acta Patrimonia S.A.	108387	LP One Halbergmoos Sàrl	108428
Acta Patrimonia S.A.	108386	Luxembourg Investments S.à r.l.	108388
Al Silver S.A.	108416	Makland S.à.r.l.	108412
Alcubo S.A.	108404	MC Investment Central Europe S.à.r.l. ..	108388
Balteire	108388	Metis Consulting Sàrl	108430
Breton	108426	Mirix Finances S.A.	108432
C&A Europe (Luxembourg) Scs	108411	Mirix Finances S.A.	108431
C & A Retail S.A.	108403	Modet Group Luxembourg A.G.	108390
Centaurus C.E.R. (Aviva Investors) S.à r.l.	108387	Monsoon S.A.	108403
Contact-Lux S.A.	108432	Multi Investment Ukraine 3 S.à r.l.	108390
Couleurs d'Ailleurs Sàrl	108432	Multi Investment Ukraine 4 S.à r.l.	108411
CRJ avenir	108405	NASUCO S.à r.l., Naval Suppliers and Con- tractors	108404
CRJ avenir	108404	Notos Investments S.A.	108405
Durybel S.A.	108427	Olympia Capital Luxembourg S.A.	108431
Five Degrees Solutions S.à r.l.	108389	Optique Himmes Gasperich G.m.b.H. ..	108411
F Shipping S.A.	108403	Oseco Participation	108411
Gadolex Holding S.A.	108410	Perfin Invest S.A. Holding	108424
Haymarket Financial Luxembourg 2	108386	PG Silver A S.A.	108405
Haymarket Financial Luxembourg 3	108386	Project Investment S.à.r.l.	108432
Immobilière SCHLASSGOART (Groupe ARBED)	108404	Redevco Retail Luxembourg S.A.	108402
Invista European Real Estate Bel-Air Hol- dings S.à r.l.	108389	Resunga S.C.I.	108390
Jasmin Holding S.A.	108402	S.A. Enemge	108403
Kalle Luxembourg S.à r.l.	108387	Sterling Sub Holdings S.A.	108398
Koppers Luxembourg S.à r.l.	108412	Takolux S.A.	108424
Kowais S.C.I.	108392	Takolux Spf S.A.	108424
LEKA Pneus S.à r.l.	108410	T-I Holdings S.à r.l.	108396
Lemon Green S.A.	108409	T-Systems Luxembourg SA	108386
L'Entreprise ART & VIE S.à r.l.	108431	Vita Cell	108412
		Weinberg Real Estate Holding S.à r.l.	108389

Haymarket Financial Luxembourg 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.039.

—
Lors du conseil de gérance tenu en date du 24 septembre 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 16 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139188/13.

(090168131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Haymarket Financial Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.040.

—
Lors du conseil de gérance tenu en date du 9 octobre 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 16 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139185/13.

(090168128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Acta Patrimonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.080.

—
CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 15 octobre 2009.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009139159/11.

(090168110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.243.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2009

Avec effet au 15 octobre 2009, l'assemblée accepte les démissions de leur poste d'administrateur de Messieurs Dr. Markus Hacke, résidant à Oberhöchstädter Strasse 40A, D-61476 Kronberg, Allemagne et Reiner Stachelhaus, résidant à 77A, Jakob-Kaiser Weg, D-42111 Wuppertal, Allemagne

L'assemblée accepte les nominations aux fonctions d'administrateur à partir du 15 octobre 2009 de Messieurs Ralf Beyer, résidant à Hazenlaan 14, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique, Ralf Nejedl, résidant à Bertha-von-Suttner Ring 6, D- 60598 Frankfurt, Allemagne et Ansgar Steden, résidant à Uhdestrasse 11, D-82319 Starnberg, Allemagne. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009139109/17.

(090168379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Acta Patrimonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 76.080.

Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2009.

Christel Girardeaux.

Référence de publication: 2009139156/10.

(090168098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Acta Patrimonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 76.080.

Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2009.

Lux Business Management Sàrl
Signatures

Référence de publication: 2009139158/11.

(090168107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Kalle Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 117.303.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 17 septembre 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139190/13.

(090168134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Centaurus C.E.R. (Aviva Investors) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 921.600,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 111.774.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 octobre 2009

Commercial Union Life Assurance Company Limited associé de la Société a transféré toutes ses 3.072 parts qu'il détenait dans la Société à Aviva Life & Pensions UK Limited avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Commercial Union Life Assurance Company Limited en abrégé: CGNU Life Assurance Limited associé de la Société a transféré toutes ses 3.072 parts qu'il détenait dans la Société à Aviva Life & Pensions UK Limited avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Suite à ce transfert de parts l'actionnariat de la société se compose comme suit: Aviva Life & Pensions UK Limited: 9.216 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009139395/20.

(090167873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.869.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions adoptées à l'unanimité par les associés de la Société en date du 23 octobre 2009, ce qui suit:

- Les associés de la Société ont décidé de révoquer avec effet au 26 octobre 2009 M. Philippe Toussaint et M. Alex Legrand comme gérants de la Société;

- Les associés de la Société ont par ailleurs décidé de nommer à compter du 26 octobre 2009 et pour une durée indéterminée les gérants suivants:

- M. Germain Trichies, né le 23 novembre 1954 à Pétange (Luxembourg), résidant professionnellement 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- M. Mario Meisch, né le 14 novembre 1957 à Luxembourg (Luxembourg), résidant professionnellement 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; et

- M. Fernand Schaus, né le 26 avril 1967 à Sandweiler (Luxembourg), résidant professionnellement 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Pour Luxembourg Investments S.à.r.l.

Bonn Schmitt Steichen

Mandataire

Référence de publication: 2009139394/25.

(090167862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

MC Investment Central Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.135.

—
Extrait informatif concernant les Sièges Sociaux de l'Associé et du Gérant de la Société

Comme il a été décidé en date du 16 mai 2008, les sièges sociaux de l'Associé de la Société et du gérant Multi Investment Luxembourg Holding Sarl sont comme suit:

- 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009139397/14.

(090167967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Balteire, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 295.052.350,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.350.

—
Par résolutions signées en date du 12 octobre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Didier Ysenbaert, avec adresse professionnelle au 301, Diksmuidse Heerweg, 8200 Brugge, Belgique, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Carl Verstraelen, demeurant au 82, Laudinnestraat, 1602 Vlezenbeek, Belgique, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139390/15.

(090167767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Five Degrees Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Lilas.
R.C.S. Luxembourg B 145.987.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises par voie de résolutions circulaires

Le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer Monsieur Björn Holmthorsson, gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 8, rue des Lilas, L-5775 Weiler-la-Tour, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société sous la dénomination de "gérant technique" à compter du 5 mai 2009 pour une durée indéterminée.

Monsieur Björn Holmthorsson pourra engager la Société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle pour toutes les actions, mesures, documents ou contrats qui se rapportent à la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Five Degrees Solutions S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009139391/18.

(090167757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.997.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de parts intervenue en date du 19 juin 2009 entre Mr Henri Gagnaire et Weinberg Capital Partners S.A.S., 2 726 parts sociales de classe C sont transférées comme suit:

Mr Henri Gagnaire, avec adresse professionnelle 40, rue de la Boétie, 75008 Paris, France, cède 2 726 parts sociales de classe C, cession prenant effet le 19 juin 2009 et ne détient désormais aucune part sociale de classe C dans la société.

Weinberg Capital Partners S.A.S., Société par actions simplifiées de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 481 485 738 ayant son siège social au 40 rue de la Boétie, 75008 Paris, France, rachète 2 726 parts sociales de classe C avec effet au 19 juin 2009 et détient désormais 2 726 parts sociales de classe C dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009139392/20.

(090167736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Invista European Real Estate Bel-Air Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 176.900,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.172.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Associé unique prises avec effet au 31 mars 2009 que Monsieur Michael Chidiac a été renommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Invista European Real Estate Bel-Air Holdings S.à r.l.
Anne de Moel / Marta Kozinska
Gérants

Référence de publication: 2009139403/16.

(090167996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Modet Group Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 25.163.

L'assemblée générale du 13 juillet 2009 a:

- pris acte des démissions de Messieurs Zieger Martin, Munck Af Rosenschöld Johan Fredrik, Suidman Bernardus Johannes Maria de leurs fonctions d'administrateur de la société,
- pris acte des démissions de Madame Coenen Carmen et de la société VENDEX SPECIAALZAKEN GROEP B.V. de leurs fonctions d'administrateur de la société,
- nommé Monsieur Mountford Philip, né le 29 juin 1970 en Grande-Bretagne, demeurant Prinsengracht 299D, 1016 GX Amsterdam, en qualité d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014;
- nommé Monsieur Van den Nieuwenhof Bart, né le 6 mai 1971 à Ukkel (Belgique), demeurant Van Straelenlaan 23, 3762 CS Soest (Pays-Bas), en qualité d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015;
- nommé Madame Pickering Sue, née le 18 janvier 1965 à Middlesbrough (Grande-Bretagne), demeurant Valkenburgerstraat 186B, 1011 NC Amsterdam, en qualité d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012;
- renouvelé Monsieur Ronald Cornelis HEMMER dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015;
- renouvelé la société Unikavee B.V., immatriculée au Registre du Commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 33140599, ayant son siège social à NL-1066 EP Amsterdam, John M. Keynesplein 10 4/5 étage, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015;
- renouvelé la société Maxeda Nederland B.V. (anciennement Vendex KBB Speciaalzakken), ayant son siège social à NL-1066 EP Amsterdam, John M. Keynesplein 10 4/5 étage, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015;
- nommé Monsieur Hanno Van Vuren, né le 19 octobre 1975 à Hertogenbosch (Pays-Bas), demeurant professionnellement à Liebergerweg 28, 1221 JS Hilversum (Pays-Bas), en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139409/33.

(090168321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Multi Investment Ukraine 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.301.

Extrait informatif concernant les Sièges Sociaux de l'Associé et du Gérant de la Société

Comme il a été décidé en date du 16 mai 2008, les sièges sociaux de l'Associé de la Société et du gérant Multi Investment Luxembourg Holding Sarl sont comme suit:

- 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009139400/15.

(090167983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Resunga S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 225, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg E 4.175.

STATUTS

Les soussignés

Monsieur Khatri Hari Bahadur, commerçant, né à Gulmi (Nepal) le 7 mai 1971, de nationalité népalaise, demeurant 1, rue Charlotte Engels à L-1482 Luxembourg

et Madame Khatri Man Kala épouse Khatri, serveuse, née à Gulmi (Nepal) le 20.10.1976, de nationalité népalaise, demeurant 1, rue Charlotte Engels à L-1482 Luxembourg

ont comparu et ont arrêté sous seing privé le 10/10/2009, comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination: Resunga S.C.I., Société Civile Immobilière

Art. 2. La société a pour objet, pour son propre compte, la mise en valeur de tous immeubles, la gestion, et/ou la location et/ou la sous-location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir ou non détenir ou non acquérir, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à L-1221 Luxembourg, 225 rue de Beggen. Il pourra être transféré en tout autre lieu ou localité du pays par simple décision des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,00.- Euro (douze mille cinq cents Euro), divisé en 100 (cent) parts de 125,00 Euro (cent vingt-cinq Euro) chacune, attribuées comme suit:

1. Monsieur Khatri Hari Bahadur, ayant 80 parts (quatre-vingts parts), 80 % des parts sociales de la société

2. Mme Madame Khatri Man Kala épouse Khatri, ayant 20 parts (vingt parts), 20 % des parts sociales de la société.

Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord de la majorité des parts des associés.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil. La cession des parts d'intérêts entre vifs et leur transmission pour cause de mort n'est soumise à aucune restriction, si elle a lieu au profit d'un associé. En cas de cession de parts d'intérêts entre vifs à des personnes non-associées, les autres associés ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder tout ou partie de ses parts d'intérêts à une personne non-associée doit préalablement informer, par lettre recommandée, les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et du nom du ou des cessionnaires éventuels. Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts d'intérêts dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts d'intérêts possédées par chacun des associés. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer l'associé cédant, par lettre recommandée, endéans les six mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois, commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant au droit de préemption. Le droit de préemption s'exerce sur base des conditions contenues dans l'information de la cession.

Pour le cas où aucun des coassociés n'exercerait son droit de préemption, ils s'engagent soit à racheter conjointement les parts d'intérêts offertes à la cession dans la proportion de leurs droits, soit à proposer conjointement un tiers acquéreur des dites parts. Faute de rachat conjoint ou de proposition d'un tiers acquéreur endéans le mois suivant l'expiration du délai de préemption, la cession envisagée par le cédant peut intervenir librement aux conditions convenues.

En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera pour un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

Les formalités ci-dessus ne s'appliquent pas pour cause de mort d'un associé. A partir du décès d'un associé, les autres associés auront le droit de racheter les parts d'intérêts des héritiers sur base de la valeur bilantaire en exerçant leur droit de préemption endéans un délai de six mois après le décès du de cujus.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes. Toutefois, le bénéfice pourra être réparti dans une proportion différente en cas d'accord de la majorité des parts des associés.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la dé confiance ou la faillite d'un associé. Le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé sortant, soit de désigner un tiers acheteur. Les héritiers ou ayant droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix fixé chaque année de commun accord par les associés. La cession et le paiement du prix doivent s'effectuer au plus tard dans le délai d'une année, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation. Les héritiers ou ayant droit ne pouvant en aucun cas requérir l'opposition de scellés sur les biens de la société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Art. 10. Le ou les gérant(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Il(s) peut(vent) acheter, vendre ou échanger tous immeubles, contracter tous prêts, consentir toutes hypothèques, accorder toutes mainlevées avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes postpositions.

Il(s) peut(vent) conférer à telles personnes que bon lui/leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 11. Chacun des associés à un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 12. Chacun des associés pourra engager la société par la seule signature.

Les associés pourront également confier la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes qui peuvent engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de leur nomination. Les versements, virements ou transfert d'argent et les paiements d'un montant supérieur à 1.250,00 Euro (mille deux cents cinquante Euro) ne pourra être effectués que par les associés ayant la majorité des parts, respectivement par la signature conjointe de deux associés, respectivement par une ou plusieurs personnes qui peuvent engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de leur nomination.

Art. 13. Les décisions des associés doivent être prises à la majorité des deux tiers des parts, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 16. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

Art. 19. Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société.

Art. 20. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. La société est gérée et administrée par Monsieur Khatri Hari Bahadur, préqualifié.

Fait en autant d'exemplaires que de parties contractantes ayant un intérêt distinct à Luxembourg, le 10/10/2009.

Signature(s) sous seing privées, précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Signatures.

Référence de publication: 2009139468/107.

(090168535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Kowais S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.176.

— STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jacques KRAU, commerçant, demeurant à L-8814 Bigonville, 9, rue du Château.

2.- Monsieur Claude BORMANN, gérant de sociétés, demeurant à L-7232 Bereldange, 46, rue des Jardins.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société civile, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société civile immobilière particulière qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment, l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconque, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination de KOWAIS S.C.I.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chaque associé aura toutefois la faculté de dénoncer le contrat de société et provoquer la dissolution de la société un an après une mise en demeure signifiée au gérant de la société et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Les associés restants peuvent éviter la dissolution de la société soit en rachetant par préférence eux-mêmes les parts de l'associé sortant, soit au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, en agréant, à l'unanimité, un tiers disposé à racheter les parts de l'associé sortant.

En cas de désaccord entre l'associé sortant et les associés restants sur le prix de rachat des parts il sera procédé conformément aux alinéas 3, 4, 5 et 6 de l'article 7 ci-après.

Si le rachat effectué par les associés restants ne porte pas sur la totalité des parts de l'associé sortant ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis la mise en demeure signifiée au gérant.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité au Grand-Duché par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jacques KRAU, commerçant, demeurant à L-8814 Bigonville, 9, rue du Château, soixante parts sociales	60
2.- Monsieur Claude BORMANN, gérant de sociétés, demeurant à L-7232 Bereldange, 46, rue des Jardins, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'à leurs descendants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non-associés autres que les descendants, qu'avec l'agrément unanime de tous les associés représentant la totalité du capital social.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales, il doit les offrir par préférence, à ses coassociés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux mois, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession. Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué, sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent

vouloir acquérir des parts, les parts proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés, le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre la signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis la mise en demeure signifiée au gérant.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Ce consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers autres que ceux nommés à l'alinéa précédent ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent offrir par préférence leurs parts aux associés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés et des héritiers ou légataires sur le prix de rachat des parts après un délai de deux mois, les héritiers ou légataires, et le ou les associés qui se proposent d'acquérir les parts, et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué, sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'héritier ou le bénéficiaire d'institution testamentaire ou contractuelle qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis le jour du décès de l'associé défunt.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Art. 9. La cession des parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 10. En cas de décès d'un associé, la société ne sera pas dissoute; elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé, sous réserve de ce qui est dit à l'article 8 ci-dessus.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes.

Art. 13. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes proportionnellement à leur part dans la société.

Art. 14. Chaque associé peut faire des avances à la société, comme cette dernière peut en faire aux associés, inscrire des comptes nominatifs qui porteront des intérêts créditeurs ou débiteurs égaux à ceux du marché bancaire.

Titre III. - Gérance

Art. 15. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris obligatoirement parmi eux.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Ils représentent la société vis-à-vis des tiers et de toute administration.

Le ou les gérants peuvent acheter, échanger, et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et ouvertures de crédits et consentir toutes hypothèques et tous gages et cautionnements.

Ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit et en donnent valablement quittance; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils concluent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements et ils consentent toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions hypothécaires, de privilèges, de droits de résolution, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes, associés ou non, des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet.

La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Art. 16. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 17. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Année sociale, Assemblée générale

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Les associés se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins quinze jours francs à l'avance et qui doivent indiquer l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 20. Dans toutes assemblées, chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 21. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité de 80% des voix des associés présents ou représentés.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur, qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 23. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant de frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents Euros (€ 700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant de la société:

Monsieur Jacques KRAU, commerçant, demeurant à L-8814 Bigonville, 9, rue du Château.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est fixé à L-1660 Luxembourg, 24, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: J. KRAU, C. BORMANN, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 27 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 29 octobre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009139512/202.

(090168568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

T-I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 106.007.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared T-IS Holdings, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, being registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-32626 and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, acting through its general partner T-IS (GP) HOLDINGS, LTD. with registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, being the sole shareholder of T-I Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 106 007 (hereinafter referred to as the "Company"). The Company was incorporated by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 28 January 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 534 of 3 June 2005. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 9 March 2009 and published in the Mémorial number 835 of 18 April 2009,

represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by thirty thousand nine hundred and fifty-four (30,954) shares is held by the sole shareholder.

2. The sole shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the sole shareholder and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.

3. The sole item on which resolution is to be passed is as follows:

Ratification of the transfer of the registered office of the Company from 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg to 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg with effect on 9 March 2009 and consequential amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The registered office is established in Bertrange."

The following decisions have been taken by the sole shareholder:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to ratify the transfer of the registered office of the Company from 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg to 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg with effect on 9 March 2009.

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The registered office is established in Bertrange".

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,150.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze octobre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu T-IS Holdings, L.P., une exempted limited partnership sous les lois des Iles Caymans, inscrite auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands sous le numéro WK-32626, ayant son siège sociale au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands agissant par son general partner T-IS (GP) HOLDINGS, LTD. avec siège sociale au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, étant l'associé unique de T-I Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106 007 (désignée ci-après la "Société"). La Société a été constituée suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 534 du 3 juin 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg du 9 mars 2009 et publié au Mémorial numéro 835 of 18 avril 2009,

représentée par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'entière du capital social émis représenté par trente mille neuf cent cinquante-quatre (30.954) parts sociales est détenue par l'associé unique.

2. L'associé unique est représenté par procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées à la présente décision extraordinaire de l'associé unique et les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. Le seul point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Ratification du transfert du siège social de la Société de 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg vers 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 9 mars 2009 et modification conséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange."

Les décisions suivantes ont été prises par l'associé unique:

108398

Résolution unique

L'associé unique a décidé de ratifier le transfert du siège social de la Société de 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg vers 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 9 mars 2009.

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit: "Le siège social est établi à Bertrange."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société sont évalués à 1.150,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg à la date prémentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43759. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009139523/95.

(090168608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Sterling Sub Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.772.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of the month of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared Sterling Holdings S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.775 represented by Emanuela Brero, director, residing in Luxembourg (the "Sole Shareholder") being the Sole Shareholder of and holding all seven thousand fifty-nine (7,059) ordinary shares and five hundred and sixty-three thousand six hundred and thirty-four (563,634) redeemable shares in issue in Sterling Sub Holdings S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 14th December 2004 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing at the time in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1310 of 22nd December 2004, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.772.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The board of directors of the Company has decided at its meeting of 9th September 2009 to propose to merge PG Sub Silver A S.A., a société anonyme, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145.157 (the "Absorbed Company") into the Company and has approved the merger proposal at the same meeting. The merger proposal has been published on 16th September 2009 in the Mémorial number 1785.

III. That the agenda is the following:

1) Waiver by the Sole Shareholder of its right to receive or have made available to it the expert report provided by article 266 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

2) Presentation of the merger proposal of the Company.

3) Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Absorbed Company, according to article 259 of the 1915 Law by the transfer, following its dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

4) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

5) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of five million eight hundred and fifty thousand seven hundred and thirty-five Euro (€5,850,735), in order to bring it from its current amount of two million eight hundred and fifty-three thousand four hundred and sixty-five Euro (€2,853,465) to eight million seven hundred and four thousand two hundred Euro (€8,704,200) by the issue of fourteen thousand four hundred and seventy-two (14,472) ordinary shares and one million one hundred and fifty-five thousand six hundred and seventy-five (1,155,675) redeemable shares, with a nominal value of five Euro (€5) each in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

6) Consequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

7) To acknowledge the effective date of the merger.

8) Miscellaneous.

The provisions regarding mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

a) Publication on the 16 September 2009 of the merger proposal in the Memorial number 1785, at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger proposal.

b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger proposal and in particular the share exchange ratio.

c) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the decisions of the Sole Shareholder of the merging companies.

A copy of the report mentioned at point b) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder approved the foregoing, it took the following resolutions:

First resolution

In accordance with article 266(5) of the 1915 Law, the Sole Shareholder waived its right to receive or have made available to it the expert report provided by article 266 of the 1915 Law. The Sole Shareholder confirmed it had the opportunity to consult the documents referred to in article 267 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder declared that it had knowledge of the merger proposal of the Company, providing for the acquisition of the Absorbed Company by the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder noted that the merger proposal had been executed by the board of directors of the Company on 9th September 2009 and had been published in the Memorial number 1785 of 16th September 2009, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the merger proposal of the Company as published in the Memorial number 1785 of 16th September 2009 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder resolved to realise the merger by the transfer by the Absorbed Company following its dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to the Company, in accordance with article 259 of the 1915 Law.

The Sole Shareholder resolved to approve the allocation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of five million eight hundred and fifty thousand seven hundred and thirty-five Euro (€5,850,735), in order to bring it from its current amount of two million eight hundred and fifty-three thousand four hundred and sixty-five Euro (€2,853,465) to eight million seven hundred and four thousand two hundred Euro (€8,704,200) by the issue of fourteen thousand four hundred and seventy-two (14,472) ordinary shares and one million one hundred and fifty-five thousand six hundred and seventy-five (1,155,675) redeemable shares, with a nominal value of five Euro (€5) each in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

The newly issued shares are in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day before mentioned.

Sixth resolution

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

" Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The issued capital of the Company is set at eight million seven hundred and four thousand two hundred euro (EUR 8,704,200) divided into twenty-one thousand five hundred and thirty-one (21,531) ordinary shares and one million seven hundred and nineteen thousand three hundred and nine (1,719,309) redeemable shares, each with a nominal value of five euro (EUR 5)."

Seventh resolution

The Sole Shareholder noted that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 9th March 2009 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbed Companies, and the merger proposal.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately € 3,900.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu Sterling Holdings S.A., une société anonyme constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.775, représentée par Emanuela Brero, administrateur, demeurant à Luxembourg (l'"Associé Unique"), étant l'Associé Unique détenant toutes les sept mille cinquante-neuf (7.059) actions ordinaires et cinq cent soixante-trois mille six cent trente-quatre (563.634) actions rachetables émises dans Sterling Sub Holdings S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 14 décembre 2004 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1310 du 22 décembre 2004, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.772.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les actions émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 septembre 2009 de proposer la fusion de PG Sub Silver A S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.157 (la "Société Absorbée") dans la Société et a approuvé le projet de fusion lors de la même réunion. Le projet de fusion a été publié le 16 septembre 2009 au Mémorial numéro 1785.

III. L'ordre du jour est le suivant:

1) Renonciation par l'Associé Unique à son droit de recevoir ou d'avoir à sa disposition le rapport de l'expert prévu par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2) Présentation du projet de fusion de la Société.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société Absorbée, conformément à l'article 259 de la Loi de 1915 par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

4) Approbation de l'apport de tous et de chacun des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

5) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq millions huit cent cinquante mille sept cent trente-cinq Euros (€5.850.735) afin de le porter de son montant actuel de deux millions huit cent cinquante-trois mille

quatre cent soixante-cinq Euros (€2.853.465) à huit millions sept cent quatre mille deux cents Euros (€8.704.200) par l'émission de quatorze mille quatre cent soixante-douze (14.472) actions ordinaires et un million cent cinquante-cinq mille six cent soixante-quinze (1.155.675) actions rachetables, ayant une valeur nominale de cinq Euros (€5) chacune en contrepartie du transfert de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

6) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

7) Constater la date effective de la fusion.

8) Divers.

Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux fusions ont été observées:

a) Publication le 16 septembre 2009 du projet de fusion au Mémorial numéro 1785, au moins un mois avant la date des décisions de l'Associé Unique pour délibérer sur le projet de fusion.

b) Etablissement d'un rapport écrit du conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion expliquant le projet de fusion et notamment le ratio d'échange des actions.

c) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date des décisions de l'Associé Unique des sociétés participant à la fusion.

Une copie du rapport mentionné au point b) restera annexée au présent acte.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, celui-ci a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 266(5) de la Loi de 1915, l'Associé Unique a renoncé à son droit de recevoir ou d'avoir à sa disposition le rapport de l'expert prévu par l'article 266 de la Loi de 1915. L'Associé Unique a confirmé qu'il a eu la possibilité de consulter les documents mentionnés à l'article 267 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il a eu connaissance du projet de fusion de la Société prévoyant l'acquisition de la Société Absorbée par la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exceptions ni réserves, à la Société.

L'Associé Unique a noté que le projet de fusion a été signé par le conseil d'administration de la Société le neuf septembre 2009 et a été publié au Mémorial numéro 1785 du 16 septembre 2009, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le projet de fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 1785 du 16 septembre 2009 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'Associé Unique a décidé de réaliser la fusion par le transfert par la Société Absorbée, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats à la Société, conformément à l'article 259 de la Loi de 1915.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'allocation de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinq millions huit cent cinquante mille sept cent trente-cinq Euros (€5.850.735) afin de le porter de son montant actuel de deux millions huit cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-cinq Euros (€2.853.465) à huit millions sept cent quatre mille deux cents Euros (€8.704.200) par l'émission de quatorze mille quatre cent soixante-douze (14.472) actions ordinaires et un million cent cinquante-cinq mille six cent soixante-quinze (1.155.675) actions rachetables, ayant une valeur nominale de cinq Euros (€5) chacune en contrepartie du transfert de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Les actions nouvellement émises sont nominatives et leur inscription dans le registre des actionnaires de la Société s'effectuera le jour qu'en tête des présentes.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.** Le capital émis de la Société est fixé à huit millions sept cent quatre mille deux cents Euros (€8.704.200) représenté par vingt et un mille cinq cent trente et une (21.531) actions ordinaires et un million sept cent dix-neuf mille trois cent neuf (1.719.309) actions rachetables ayant chacune une valeur nominale de cinq Euros (€5)."

Septième résolution

L'Associé Unique a noté que la fusion est effective, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 9 mars 2009, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives à la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion signés par la Société Absorbée et la Société, ainsi que du projet de fusion.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette fusion sont estimés à approximativement € 3.900.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Brero, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009139526/219.

(090168735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Jasmin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.129.

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour JASMIN HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009139462/15.

(090168478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Redevco Retail Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 112.066.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société Redevco Retail Luxembourg S.A. qui s'est réuni en date du 8 Octobre 2009 que:

Suite à la démission de Mr Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, en nommant comme administrateur:

- Johny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009139425/16.

(090167847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

S.A. Enemge, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139464/10.

(090169005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Monsoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 117.003.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour MONSOON S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009139461/15.

(090168482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

F Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139466/10.

(090169000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

C & A Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 59.342.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la société C&A Retail S.A. qui s'est tenue en date du 28 septembre 2009 au siège social que:

Suite à la démission de Mme Tanya Jane Campbell Todd à la date de la présente réunion, l'Assemblée Générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur:

- Laurent W.M. Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Wanheimer Strasse 70, D-40468 Düsseldorf, Allemagne.

Le mandat de Mr Laurent W.M. Brenninkmeijer se terminant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009139424/19.

(090167900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

NASUCO S.à r.l., Naval Suppliers and Contractors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 78.015.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour NASUCO S.A R.L., NAVAL SUPPLIERS AND CONTRACTORS

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009139460/15.

(090168487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Alcubo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139467/10.

(090168995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

CRJ avenir, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139471/10.

(090168991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Immobilière SCHLASSGOART (Groupe ARBED), Société en nom collectif.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.611.

Extrait de l'une des décisions collectives des associés

2. Renouvellement des mandats des gérants:

Les mandats de Messieurs Gilles Feider et Jacques Nilles, gérants, sont venus à échéance. Les associés décident de proroger les mandats de Monsieur Gilles Feider, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, et de Monsieur Jacques Nilles, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, pour une période de six (6) ans. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

La résolution ci-dessus a été prise avec effet au 07 octobre 2009.

Luxembourg, le 08 octobre 2009.
Pour extrait conforme
Christian Schiltz / Gilles Feider
Gérant / Président

Référence de publication: 2009139421/19.

(090167943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

CRJ avenir, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139469/10.

(090168992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Notos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 140.462.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.
Pour NOTOS INVESTMENTS S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009139458/15.

(090168505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

PG Silver A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.179.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of the month of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of PG Silver A S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, incorporated as a société anonyme by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 10th March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), n° 631 on 24th March 2009, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 145.179. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette on 6th April 2009, published in the Mémorial number 874 on 24th April 2009.

The meeting was presided over by Emanuela Brero, director, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Stella Le Cras, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. The extraordinary general meeting was duly convened by notices sent by registered mail on 12th October 2009.

III. It appears from the attendance list that all the 2,100,912,237 ordinary D shares are present so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

IV. The board of directors of the Company has decided at its meeting of 9th September 2009 to propose to merger the Company into Sterling Holdings S.A., a société anonyme, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.775 (the "Absorbing Company") and has approved the merger proposal at the same meeting. The merger proposal has been published on 16th September 2009 in the Mémorial number 1785.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1) Presentation of the merger proposal of the Company.

2) Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Company, according to article 259 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") by the transfer, following its dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

3) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company in consideration of the issue of three billion six hundred and eighty-one million five hundred and seventeen thousand three hundred and eighty-one (3,681,517,381) ordinary C shares, three billion fifty-nine million three hundred and fifty-five thousand five hundred and thirty-eight (3,059,355,538) non voting preference non voting preference C1 shares and forty-two million three thousand four hundred and fifty-two (42,003,452) non voting preference C2 shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each of the Absorbing Company to the shareholders of the Company.

4) To acknowledge the effective date of the merger.

5) Miscellaneous.

The provisions regarding mergers of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") have been fulfilled:

a) Publication on the 16th September 2009 of the merger proposal in the Mémorial number 1785, at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger proposal.

b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger proposal and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent auditor, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 96.848, appointed by the board of directors of the Company acting pursuant to article 266 of the 1915 Law (the "Independent Auditor").

d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at point b) and c) will be annexed to the present deed.

After the meeting approved the foregoing, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting declared that it had knowledge of the merger proposal of the Company, providing for the acquisition of the Company by the Absorbing Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

The meeting noted that the merger proposal had been executed by the board of directors of the Company on 9th September 2009 and had been published in the Mémorial number 1785 of 16th September 2009, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The meeting resolved to approve the merger proposal of the Company as published in the Memorial number 1785 of 16th September 2009 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The meeting resolved to realise the merger by the transfer by the Company following its dissolution without liquidation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts to the Absorbing Company, in accordance with article 259 of the 1915 Law.

The meeting resolved to approve the allocation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

Third resolution

The meeting resolved to approve the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company in consideration of the issue of three billion six hundred and eighty-one million five hundred and seventeen thousand three hundred and eighty-one (3,681,517,381) ordinary C shares, three billion fifty-nine million fifty-five thousand five hundred and thirty-eight (3,059,355,538) non voting preference C1 shares and forty-two million three thousand four hundred and fifty-two (42,003,452) non voting preference C2 shares.

The newly issued shares in the Absorbing Company are in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Absorbing Company will occur on the day before mentioned.

The Independent Auditor examined in its written report the merger proposal and share exchange ratio being 1.752342300 new shares in the Absorbing Company against the contribution of all the assets and liabilities of the Company.

The Independent Auditor's report stated as follows:

"In our opinion which rests on the various procedure we have followed and which we have considered as appropriate, and such as shown in Section VI of the present report, the valuation method and the resulting exchange ratio for the shares, defining the number of Sterling Holdings shares to be issued in consideration for the net assets of PG Silver A are pertinent and adapted to the circumstances of the proposed merger".

The report is annexed to the present deed.

Fourth resolution

The meeting noted that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 10th March 2009 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Absorbing Company and the Company, and the merger proposal.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately € 6.900.-.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PG Silver A S.A. (désignée ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu du notaire soussigné, le 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 631 du 24 mars 2009, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 145179. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 6 avril 2009, publié au Mémorial numéro 874 du 24 avril 2009.

L'assemblée a été présidée par Emanuela Brero, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Stella Le Cras, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis envoyés par lettre recommandée le 12 octobre 2009.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les 2.100.912.237 actions ordinaires D sont présentes de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-dessous.

IV. Le conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 septembre 2009 de proposer la fusion de la Société avec Sterling Holdings S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.775 (la "Société Absorbante") et a approuvé le projet de fusion lors de la même réunion. Le projet de fusion a été publié le 16 septembre 2009 au Mémorial numéro 1785.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Présentation du projet de fusion de la Société.

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante.

3) Approbation de l'apport de tous et de chacun des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante en contrepartie de l'émission de trois milliards six cent quatre-vingt-un millions cinq cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt une (3.681.517.381) actions ordinaires C, trois milliards cinquante-neuf millions trois cent cinquante-cinq mille cinq cent trente-huit (3.059.355.538) actions privilégiées sans droit de vote C1 et quarante-deux millions trois mille quatre cent cinquante-deux (42.003.452) actions privilégiées sans droit de vote C2, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (€0,01) chacune de la Société Absorbante aux actionnaires de la Société.

4) Constaté la date effective de la fusion.

5) Divers.

Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux fusions ont été observées:

a) Publication le 16 septembre 2009 du projet de fusion au Mémorial numéro 1785, au moins un mois avant la date des assemblées générales convoquées pour délibérer sur le projet de fusion.

b) Etablissement d'un rapport écrit du conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion expliquant le projet de fusion et notamment le ratio d'échange des actions.

c) Etablissement d'un rapport par un réviseur d'entreprises, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.848, nommé par le conseil d'administration de la société agissant en vertu de l'article 266 de la Loi de 1915 (le "Réviseur d'Entreprises").

d) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date des assemblées générales des sociétés participant à la fusion.

Une copie des rapports mentionnés aux points b) et c) restera annexée au présent acte.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, celle-ci a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a déclaré qu'elle a eu connaissance du projet de fusion de la Société prévoyant l'acquisition de la Société par la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société, sans exceptions ni réserves, à la Société Absorbante.

L'assemblée a noté que le projet de fusion a été signé par le conseil d'administration de la Société le 9 septembre 2009 et a été publié au Mémorial numéro 1785 du 16 septembre 2009, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le projet de fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 1785 du 16 septembre 2009 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'assemblée a décidé de réaliser la fusion par le transfert par la Société, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats à la Société Absorbante, conformément à l'article 259 de la Loi de 1915.

L'assemblée a décidé d'approuver l'allocation de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante en contrepartie de l'émission de trois milliards six cent quatre-vingt-un millions cinq cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt une (3.681.517.381) actions ordinaires C, trois milliards cinquante-neuf millions trois cent cinquante-cinq mille cinq cent trente-huit (3.059.355.538) actions privilégiées sans droit de vote C1 et quarante-deux millions trois mille quatre cent cinquante-deux (42.003.452) actions privilégiées sans droit de vote C2.

Les actions nouvellement émises dans la Société Absorbante sont nominatives et leur inscription dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante s'effectuera le jour qu'en tête des présentes.

Le Réviseur d'Entreprises a examiné dans son rapport écrit le projet de fusion et le ratio d'échange des actions, étant 1.752342300 nouvelles actions dans la Société Absorbante en contrepartie de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société.

Le rapport du Réviseur d'Entreprises a établi ce qui suit:

"A notre avis, basé sur les diverses procédures que nous avons suivies et que nous avons considéré appropriées, et telles que mentionnées à la Section VI du présent rapport, la méthode d'évaluation et le ratio d'échange qui en résulte pour les actions, définissant le nombre d'actions Sterling Holdings à être émises en contrepartie des avoirs nets de PG Silver A sont pertinents et adaptés aux circonstances de la fusion proposée."

Ledit rapport est annexé au présent acte.

108409

Quatrième résolution

L'assemblée a noté que la fusion est effective, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 10 mars 2009, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives à la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion signés par la Société Absorbante et la Société, ainsi que du projet de fusion.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette fusion sont estimés à approximativement € 6.900.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Brero, N. Filali, S. Le Cras, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12565. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009139532/212.

(090168725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Lemon Green S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 92.130.

- Constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 363 du 3 avril 2003.

- Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2664 du 21 novembre 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 17 août 2009 que:

- les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

* *aux postes d'administrateurs:*

- M. Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

Monsieur Jean FABER est nommé Président de la société.

- M. Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

- Mlle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

* *au poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Pour la société LEMON GREEN S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009139410/33.

(090168180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Gadolex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.870.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2009

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Maître Patricia THILL comme administrateur. Est nommée en remplacement Madame Maryse GREISCH, conseiller fiscal, demeurant à L 1139 Luxembourg, 90, rue des 7 Arpents jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139416/13.

(090168013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

LEKA Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 34, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 137.504.

Im Jahre zweitausendneun, den zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Frau Lilian Maggen MASSANGA, Geschäftsfrau, geboren in Kampala, (Uganda), am 12. Juli 1977, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Bitburgerstrasse 60, (Bundesrepublik Deutschland).

2) Herr Daniel SCHEND, Kaufmann, geboren in Gerolstein, (Bundesrepublik Deutschland), am 02. März 1983, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, Schultheisstrasse 2.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LEKA Pneus S.à r.l.", mit Sitz in L-5326 Contern, 8, rue Edmond Reuter, Z.I. Weiergewan, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 137504, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1045 vom 28. April 2008,

und dass die Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. Dezember 2008., veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 30 vom 7. Januar 2009.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. November 2009, den Gesellschaftssitz von Contern nach L-6471 Echternach, 34, rue du Pont zu verlegen, und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 5 abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach (Großherzogtum Luxemburg)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: MASSANGA - SCHEND - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2009. Relation GRE/2009/3975. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

108411

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009139551/41.

(090168838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

C&A Europe (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 94.348.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la société C&A Europe (Luxembourg) Ses qui s'est tenue en date du 23 Octobre 2009 au siège social que Mr Johny Seré, administrateur de société, avec adresse professionnelle en Belgique, 1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, a été nommé nouveau gérant de la société, son mandat de terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes se clôturant au 28 Février 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2009139423/15.

(090167904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Optique Himmes Gasperich G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 11, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 141.443.

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé, le capital social est représenté comme suit:

Madame Swetlana LUFT, maître-opticien, demeurant

à D-54516 Wittlich, 14, zum Steuert, 100 parts sociales

Total: 100 parts sociales

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

La société

Signature

Référence de publication: 2009139422/14.

(090167937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Oseco Participation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.615.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139472/10.

(090168986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Multi Investment Ukraine 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.303.

—
Extrait informatif concernant les Sièges Sociaux de l'Associé et du Gérant de la Société

Comme il a été décidé en date du 16 mai 2008, les sièges sociaux de l'Associé de la Société et du gérant Multi Investment Luxembourg Holding Sarl sont comme suit:

-15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009139401/15.

(090167985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Makland S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139577/10.

(090168658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Koppers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.545.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Koppers Luxembourg S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2009139588/14.

(090168655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Vita Cell, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.934.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de la société privée à responsabilité limitée de droit belge "Vita Cell" (ci-après la "Société"), ayant eu son siège social à B-1340 Ottignies, avenue René Jurdant, 80 (Belgique), inscrite au Tribunal de Commerce de Nivelles et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0807.062.764, constituée suivant acte reçu par Maître Marc BOMBEECK, notaire de résidence à Walhain-Sain-Paul, en date du 23 septembre 2008, publié aux annexes du Moniteur belge du 21 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Emmanuel BIC, consultant international, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles-Marie GIRAULT, administrateur de société, demeurant à F-24240 Monbazillac, Le Béarnais (France).

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 200 parts sociales sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de 20.000,-EUR sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés présents, des mandataires des associés représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'Assemblée prend acte de la décision prise par l'associé unique en date du 16 octobre 2009, conformément aux dispositions légales belges, décidant le transfert de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, (annexe 1);

Une copie de la prédite résolution, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Confirmation et ratification de la résolution prise par l'associé unique en date du 16 octobre 2009, décidant de transférer la Société d'Ottignies (Belgique) à Windhof (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture.

2) Décision d'adopter pour la Société l'objet social suivant:

"La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, la conception, la fabrication, le stockage, la commercialisation, la représentation et la distribution de produits diététiques, cosmétiques et de compléments nutritionnels ainsi que leurs substituts;

- la rédaction d'articles, brochures et ouvrages scientifiques ou de vulgarisation se rapportant aux produits diététiques, cosmétiques et aux compléments nutritionnels ainsi que leurs substituts;

- la consultance se rapportant directement ou indirectement aux produits diététiques, cosmétiques et aux compléments nutritionnels ainsi qu'à leurs substituts;

- toute forme de publicité relative à la commercialisation de ces produits;

- la gestion de patrimoine pour compte propre;

- le mandat d'administrateur.

Cette énumération est exemplative et non limitative.

Elle peut faire toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

La Société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue ou connexe, ou destiné à faciliter la réalisation de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée dénommée "Vita Cell" et refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

4) Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge.

5) Nominations statutaires.

6) Confirmation de l'établissement du siège social à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

7) Divers.

III.- Ainsi qu'il ressort de la résolution des associés ci-dessus du 16 octobre 2009, l'assemblée générale des associés a déjà décidé de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, la présente Assemblée étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert de la Société de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à l'Assemblée d'effectuer les modifications de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection de la gérance.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier la résolution prise par l'associé unique le 16 octobre 2009, décidant, entre autres, de transférer la société belge d'Ottignies (Belgique) à Windhof (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'adopter pour l'objet social la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'Assemblée décide que la Société existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Vita Cell".

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Vita Cell", (la "Société"), régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, la conception, la fabrication, le stockage, la commercialisation, la représentation et la distribution de produits diététiques, cosmétiques et de compléments nutritionnels ainsi que leurs substituts;
- la rédaction d'articles, brochures et ouvrages scientifiques ou de vulgarisation se rapportant aux produits diététiques, cosmétiques et aux compléments nutritionnels ainsi que leurs substituts;
- la consultance se rapportant directement ou indirectement aux produits diététiques, cosmétiques et aux compléments nutritionnels ainsi qu'à leurs substituts;
- toute forme de publicité relative à la commercialisation de ces produits;
- la gestion de patrimoine pour compte propre;
- le mandat d'administrateur.

Cette énumération est exemplative et non limitative.

Elle peut faire toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

La Société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue ou connexe, ou destiné à faciliter la réalisation de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Windhof, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,-EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que les deux cents (200) parts sociales sont détenues par Monsieur Charles-Marie GIRAULT, administrateur de société, né à Paris (France), le 11 mars 1956, demeurant à F-24240 Monbazillac, Le Béarnais.

Sixième résolution

L'Assemblée approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société belge, tel qu'établi par le rapport prémentionné et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge.

Septième résolution

L'Assemblée nomme, pour une durée indéterminée, Monsieur Charles-Marie GIRAULT, préqualifié, à la fonction de gérant de la Société, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.

108416

Huitième résolution

L'Assemblée confirme que le siège social de la Société est établi à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

Neuvième résolution

L'Assemblée constate que l'exercice social, (commencé le 1^{er} janvier 2009 sous l'empire de la législation belge), se terminera, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BIC - GIRAULT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2009. Relation GRE/2009/3965. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009139558/199.

(090169085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

AI Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.776.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of the month of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of AI Silver S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, incorporated as a société anonyme by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing at the time in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 15th December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), n° 1308 and 1309 on 22nd December 2004, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 104776. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 6th April 2009, published in the Mémorial number 874 on 24th April 2009.

The meeting was presided over by Seiji Amino, director, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Valentina Dadda, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. The extraordinary general meeting was duly convened by notices sent by registered mail on 12th October 2009.

III. It appears from the attendance list that all the 318,165,479 ordinary A shares are present so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

IV. The board of directors of the Company has decided at its meeting of 31 July 2009 to propose the merger of PG Silver B S.A., a société anonyme, having its registered office at 19-20, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145.180 (the "Absorbed Company") into the Company and has approved the merger proposal at the same meeting. The merger proposal has been published on 17th September 2009 in the Mémorial number 1795.

V. The agenda of the meeting is the following:

1) Presentation of the merger proposal of the Company.

2) Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Absorbed Company, according to article 259 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") by the transfer, following

its dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

3) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

4) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of ten million one hundred and fifty-three thousand eight hundred and ninety-one Euro and ten cents (€10,153,891.10), in order to bring it from its current amount of five million eight hundred and fifty-five thousand nine hundred and twenty-four Euro (€5,855,924) to sixteen million nine thousand eight hundred and fifteen Euro and ten cents (€16,009,815.10) by the issue of five hundred and fifty-one million one hundred and nineteen thousand ninety-five (551,119,095) ordinary A shares, four hundred and fifty-seven million nine hundred and eighty-two thousand one hundred and fifty-nine (457,982,159) non voting preference B1 shares and six million two hundred and eighty-seven thousand eight hundred and fifty-six (6,287,856) non voting preference B2 shares, with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

5) Authorisation to the board of directors of the Company to issue up to eight hundred and six million sixty-six thousand nine hundred and nineteen (806,066,919) subordinated redeemable zero coupon convertible bonds having similar terms and conditions as subordinated redeemable zero coupon convertible bonds issued by the Company in the past except for the conversion ratio.

6) Increase of the authorised share capital of the Company by an amount of thirty million nine hundred and nine thousand one hundred and sixty-eight Euro and sixty-seven cents (€30,909,168.67) in order to bring it from its current amount of six million seven hundred and thirty-eight thousand thirty-nine Euro and twenty-six cents (€6,738,039.26) to thirty-seven million six hundred and forty-seven thousand two hundred and seven Euro and ninety-three cents (€37,647,207.93) consisting of additional three billion ninety million nine hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-seven (3,090,916,867) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) per share which shall be reserved to the conversion of eight hundred and six million sixty-six thousand nine hundred and nineteen (806,066,919) subordinated redeemable zero coupon convertible bonds on the basis of 3.834566082 shares for 1 subordinated redeemable zero coupon convertible bonds; the board of directors of the Company is duly authorised to decide the class of shares to be issued upon conversion of the subordinated redeemable zero coupon convertible bonds; and acknowledgement and approval of the report of the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the Law of 1915 concerning the price, if any, at which the shares may be issued, such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing shareholders.

7) Consequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1. The issued capital is set at sixteen million nine thousand eight hundred and fifteen Euro and ten cents (€16,009,815.10) divided into

- (i) 869,284,574 ordinary A shares (the "ordinary shares");
- (ii) 721,789,585 non voting preference B1 shares (the "B1 shares");
- (iii) 9,907,353 non voting preference B2 shares (the "B2 shares", and together with the B1 shares, the "non voting preference shares"), with a nominal value of one Euro cent (€0.01) Euro per share (the ordinary shares and the non voting preference shares being together referred to as the "shares" and the holders thereof as the "shareholders", unless the context otherwise requests).

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

5.2. The authorised unissued capital is set at thirty-seven million six hundred and forty-seven thousand two hundred and seven Euro and ninety-three cents (€37,647,207.93) consisting of three billion seven hundred and sixty-four million seven hundred and twenty thousand seven hundred and ninety-three (3,764,720,793) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) per share which shall be reserved to the conversion of (i) six hundred and seventy-three million eight hundred and three thousand nine hundred and twenty-six (673,803,926) subordinated redeemable zero coupon convertible bonds on the basis of 1 share for 1 subordinated redeemable zero coupon convertible bond and (ii) eight hundred and six million sixty-six thousand nine hundred and nineteen (806,066,919) subordinated redeemable zero coupon convertible bonds on the basis of 3.834566082 shares for 1 subordinated redeemable zero coupon convertible bond. The board of directors shall have the right, when issuing shares out of the authorised share capital to decide whether the shares to be issued will be ordinary A shares, non voting preference B1 shares or non voting preference B2 shares.

Any authorised but unissued shares shall lapse (5) five years after publication in the Memorial of the notarial deed recording the shareholder's resolution on the authorised capital.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in the authorised capital.

Without prejudice to the preceding paragraphs, shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to the shareholders in proportion of the capital represented by their shares. The right to subscribe may be exercised within a period determined by the board of directors, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period, and no restrictions may be imposed on such transferability other than those applicable to the shares in respect of which the right arises.

Subject to the preceding paragraphs, the board of directors or delegate(s) duly appointed by the board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

In case of any additional authorised capital and/or any subsequently renewed authorised capital, the holders of any shares shall be entitled to pre-emptive rights with respect to shares to be issued, unless waived by the general meeting of shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments.

5.3. Each shareholder shall ensure that any transfer by it of a share or any interest or right arising from a share shall be made in accordance with the provisions of these articles of incorporation and any other agreement to which the shareholders of the Company are a party and which has been duly notified to the Company.

Where permitted, transfers of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfers may also be effected by delivering the certificates representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee."

8) To acknowledge the effective date of the merger.

9) Miscellaneous.

The provisions regarding mergers of the Law of 1915 have been fulfilled:

a) Publication on the 17th September 2009 of the merger proposal in the Mémorial number 1795, at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger proposal.

b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger proposal and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent auditor, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 96.848, appointed pursuant to an order of the Court of Luxembourg dated 20th August 2009 and acting pursuant to article 266 of the 1915 Law (the "Independent Auditor").

d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at point b) and c) will be annexed to the present deed.

After the meeting approved the foregoing, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting declared that it had knowledge of the merger proposal of the Company, providing for the acquisition of the Absorbed Company by the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The meeting noted that the merger proposal had been executed by the board of directors of the Company on 31 July 2009 and had been published in the Memorial number 1795 of 17th September 2009, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The meeting resolved to approve the merger proposal of the Company as published in the Memorial number 1795 of 17th September 2009 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The meeting resolved to realise the merger by the transfer by the Absorbed Company following its dissolution without liquidation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts to the Company, in accordance with article 259 of the 1915 Law.

The meeting resolved to approve the allocation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Third resolution

The meeting resolved to approve the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Fourth resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of ten million one hundred and fifty-three thousand eight hundred and ninety-one Euro and ten cents (€10,153,891.10), in order to bring it from its current amount of five million eight hundred and fifty-five thousand nine hundred and twenty-four Euro (€5,855,924) to sixteen million nine thousand eight hundred and fifteen Euro and ten cents (€16,009,815.10) by the issue of five hundred and fifty-one million one hundred and nineteen thousand ninety-five (551,119,095) ordinary A shares, four hundred and fifty-seven million nine hundred and eighty-two thousand one hundred and fifty-nine (457,982,159) non voting preference B1 shares and six million two hundred and eighty-seven thousand eight hundred and fifty-six (6,287,856) non voting preference B2 shares, with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

The newly issued shares are in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day before mentioned.

The Independent Auditor examined in its written report the merger proposal and share exchange ratio being one billion fifteen million three hundred and eighty-nine thousand one hundred and ten (1,015,389,110) new shares in the Company against the contribution of all assets and liabilities of the Absorbed Company.

The Independent Auditor's report stated as follows:

"In our opinion which rests on the various procedure we have followed and which we have considered as appropriate, and such as shown in Section VI of the present report, the valuation method and the resulting exchange ratio for the shares, defining the number of AI Silver shares to be issued in consideration for the net assets of PG Silver B are pertinent and adapted to the circumstances of the proposed merger".

The report is annexed to the present deed.

Fifth resolution

The meeting resolved to authorise the board of directors of the Company to issue up to eight hundred and six million sixty-six thousand nine hundred and nineteen (806,066,919) subordinated redeemable zero coupon convertible bonds having similar terms and conditions as redeemable convertible bonds issued by the Company in the past except for the conversion ratio.

Sixth resolution

The meeting resolved to increase the authorised share capital of the Company by an amount of thirty million nine hundred and nine thousand one hundred and sixty-eight Euro and sixty-seven cents (€30,909,168.67) in order to bring it from its current amount of six million seven hundred and thirty-eight thousand thirty-nine Euro and twenty-six cents (€6,738,039.26) to thirty-seven million six hundred and forty-seven thousand two hundred and seven Euro and ninety-three cents (€37,647,207.93) consisting of additional three billion ninety million nine hundred and sixty thousand eight hundred and sixty-seven (3,090,916,867) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) per share which shall be reserved to the conversion of eight hundred and six million sixty-six thousand nine hundred and nineteen (806,066,919) subordinated redeemable zero coupon convertible bonds on the basis of 3.834566082 shares for 1 subordinated redeemable zero coupon convertible bond and to authorise the board of directors of the Company to decide the class of shares to be issued upon conversion of the subordinated redeemable zero coupon convertible bonds.

As regards said increase of the authorised share capital of the Company, the meeting acknowledged and approved a report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the Law of 1915 concerning the price, if any, at which the shares of the Company might be issued to the extent such issues were being made without reserving any preferential subscription rights of the shareholders.

It is resolved that such report complied with said article 32-3(5).

Seventh resolution

As a result of the preceding resolutions, it is resolved to amend article 5 of the Company's articles of incorporation which shall read as set forth in the agenda.

Eighth resolution

The meeting noted that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 10th March 2009 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

108420

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Absorbed Company and the Company, and the merger proposal.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately € 5.000.-.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Al Silver S.A. (désignée ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéros 1308 et 1309 du 22 décembre 2004, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 104776. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 6 avril 2009, publié au Mémorial numéro 874 du 24 avril 2009.

L'assemblée a été présidée par Seiji Amino, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Valentina Dadda, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis envoyés par lettre recommandée le 12 octobre 2009.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les 318.165.479 actions ordinaires A sont présentes de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-dessous.

IV. Le conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 31 juillet 2009 de proposer la fusion de PG Silver B S.A., une société anonyme ayant son siège social au 19-20, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.180 (la "Société Absorbée") avec la Société et a approuvé le projet de fusion lors de la même réunion. Le projet de fusion a été publié le 17 septembre 2009 au Mémorial numéro 1795.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Présentation du projet de fusion de la Société.

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société Absorbée, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

3) Approbation de l'apport de tous et de chacun des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

4) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de dix millions cent cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-onze Euros et dix cents (€10.153.891,10) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions huit cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-quatre Euros (€5.855.924) à seize millions neuf mille huit cent quinze Euros et dix cents (€16.009.815,10) par l'émission de cinq cent cinquante et un millions cent dix-neuf mille quatre-vingt-quinze (551.119.095) actions ordinaires A, quatre cent cinquante-sept millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante-neuf (457.982.159) actions privilégiées sans droit de vote B1 et six millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante-six (6.287.856) actions privilégiées sans droit de vote B2, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (€0,01) chacune en contrepartie du transfert de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

5) Autorisation au conseil d'administration de la Société d'émettre un maximum de huit cent six millions soixante-six mille neuf cent dix-neuf (806.066.919) obligations subordonnées rachetables convertibles zéro coupon, ayant les mêmes termes et conditions que les obligations subordonnées rachetables convertibles zéro coupon émises par la Société dans le passé, à l'exception du taux de conversion.

6) Augmentation du capital social autorisé de la Société d'un montant de trente millions neuf cent neuf mille cent soixante-huit Euros et soixante-sept cents (€30.909.168,67) afin de le porter de son montant actuel de six millions sept cent trente-huit mille trente-neuf Euros et vingt-six cents (€6.738.039,26) à trente-sept millions six cent quarante-sept mille deux cent sept Euros et quatre-vingt-treize cents (€37.647.207,93) consistant en trois milliards quatre-vingt-dix millions neuf cent seize mille huit cent soixante-sept (3.090.916.867) actions additionnelles d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€0,01) par action qui sont réservées pour la conversion de huit cent six millions soixante-six mille neuf cent dix-neuf (806.066.919) obligations subordonnées rachetables convertibles zéro coupon sur la base de 3,834566082 actions pour 1 obligation subordonnée rachetable convertible zéro coupon; le conseil d'administration de la Société est dûment autorisé à décider de la classe d'actions devant être émise au moment de la conversion des obligations subordonnées rachetables convertibles zéro coupon; et constat et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3(5) de la Loi de 1915 concernant le prix, le cas échéant, auquel les actions peuvent être émises, ces émissions étant faites sans réserver de droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants.

7) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.

5.1. Le capital émis est fixé à seize millions neuf mille huit cent quinze euros et dix cents (€16.009.815,10) représenté par

- (i) 869.284.574 actions ordinaires A (les "actions ordinaires");
- (ii) 721.789.585 actions privilégiées sans droit de vote B1 (les "actions B1");
- (iii) 9.907.353 actions privilégiées sans droit de vote B2 (les "actions B2" et ensemble avec les actions B1, les "actions privilégiées sans droit de vote"), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (€0.01) chacune (les actions ordinaires et les actions privilégiées sans droit de vote étant ensemble définies comme les "actions" et les détenteurs de ces actions les "actionnaires", à moins que le contexte ne l'exige autrement).

Les actions seront sous forme nominative.

La Société considérera la personne dont le nom figure dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire unique de ces actions.

Les certificats constatant une telle inscription seront délivrés à l'actionnaire. Le transfert d'actions nominatives sera effectif suite à une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant des procurations valables afin d'agir dans ce sens. Le transfert sera également effectif par délivrance du certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé au cessionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites établies par la loi.

5.2. Le capital autorisé mais non émis est fixé à trente-sept millions six cent quarante-sept mille deux cent sept euros et quatre-vingt-treize cents (€37.647.207,93) consistant en trois milliards sept cent soixante-quatre millions sept cent vingt mille sept cent quatre-vingt-treize (3.764.720.793) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (€0,01) par action, lesquelles seront réservées pour la conversion de (i) six cent soixante-treize millions huit cent trois mille neuf cent vingt-six (673.803.926) obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro sur la base de 1 action pour 1 obligation convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro et (ii) huit cent six millions soixante-six mille neuf cent dix-neuf (806.066.919) obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro sur la base de 3,834566082 actions pour 1 obligation convertible subordonnées rachetable à coupon zéro. Le conseil d'administration aura le droit, au moment de l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé, de décider si les actions devant être émises seront des actions ordinaires A, des actions privilégiées sans droit de vote B1 ou des actions privilégiées sans droit de vote B2.

Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) ans après la publication dans le Mémorial de l'acte notarié prenant acte de la résolution des actionnaires portant sur le capital autorisé.

Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit de souscription préférentiel qu'ils pourraient avoir en relation avec les émissions d'actions prévues dans les limites du capital autorisé.

Sans préjudice des paragraphes précédents, les actions devant être souscrites en espèces seront offertes aux actionnaires sur une base préemptive au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent. Le droit de souscription peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de la date de la période de souscription, laquelle sera notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription peut être cédé pendant la période de souscription, et aucune restriction ne pourra être imposée sur cette cession autre que les restrictions applicables aux actions qui bénéficient de ce droit.

Sous réserve des paragraphes précédents, le conseil d'administration ou son(ses) délégué(s) dûment désigné(s) par le conseil peut de temps à autre émettre des actions dans les limites de la totalité des actions autorisées aux dates et selon

les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil ou son(ses) délégué(s) pourra(ont) déterminer à sa (leur) discrétion.

Dans l'hypothèse d'un capital autorisé additionnel et/ou d'un renouvellement subséquent du capital autorisé, les détenteurs d'actions pourront bénéficier de droits de préemption en relation avec les actions à émettre, à moins que l'assemblée générale des actionnaires ait renoncé à ces droits de préemption.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé sera enregistrée dans un acte notarié, à la demande du conseil d'administration ou son(ses) délégué(s) sur présentation des documents établissant les souscriptions et les paiements.

5.3. Tout actionnaire devra s'assurer que toute cession par lui d'une action ou d'un intérêt ou d'un droit résultant d'une action sera faite conformément aux dispositions des présents statuts ou de toute autre convention à laquelle les actionnaires de la Société sont parties et qui a été dûment notifiée à la Société.

Dans la mesure où elles sont autorisées, les cessions d'actions nominatives sont effectuées par une déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant une procuration valable pour ce faire. Les cessions peuvent également être effectuées par la remise à la Société des certificats représentant l'action dûment endossés au profit du cessionnaire."

8) Constater la date effective de la fusion.

9) Divers.

Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux fusions ont été observées:

a) Publication le 17 septembre 2009 du projet de fusion au Mémorial numéro 1795, au moins un mois avant la date des assemblées générales convoquées pour délibérer sur le projet de fusion.

b) Etablissement d'un rapport écrit du conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion expliquant le projet de fusion et notamment le ratio d'échange des actions.

c) Etablissement d'un rapport par un réviseur d'entreprises, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.848, nommé en vertu d'une ordonnance du Tribunal de Luxembourg datée 20 août 2009 et agissant en vertu de l'article 266 de la Loi de 1915 (le "Réviseur d'Entreprises").

d) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date des assemblées générales des sociétés participant à la fusion.

Une copie des rapports mentionnés aux points b) et c) restera annexée au présent acte.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, celle-ci a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a déclaré qu'elle a eu connaissance du projet de fusion de la Société prévoyant l'acquisition de la Société Absorbée par la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exceptions ni réserves, à la Société.

L'assemblée a noté que le projet de fusion a été signé par le conseil d'administration de la Société le 31 juillet 2009 et a été publié au Mémorial numéro 1795 du 17 septembre 2009, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le projet de fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 1795 du 17 septembre 2009 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'assemblée a décidé de réaliser la fusion par le transfert par la Société Absorbée, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats à la Société, conformément à l'article 259 de la Loi de 1915.

L'assemblée a décidé d'approuver l'allocation de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de dix millions cent cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-onze Euros et dix cents (€10.153.891,10) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions huit cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-quatre Euros (€5.855.924) à seize millions neuf mille huit cent quinze Euros et dix cents (€16.009.815,10) par l'émission de cinq cent cinquante et un millions cent dix-neuf mille quatre-vingt-quinze (551.119.095) actions ordinaires A, quatre cent cinquante-sept millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante-neuf (457.982.159) actions privilégiées sans droit de vote B1 et six millions deux cent quatre-vingt-sept mille

huit cent cinquante-six (6.287.856) actions privilégiées sans droit de vote B2, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (€0,01) chacune en contrepartie du transfert de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Les actions nouvellement émises sont nominatives et leur inscription dans le registre des actionnaires de la Société s'effectuera le jour qu'en tête des présentes.

Le Réviseur d'Entreprises a examiné dans son rapport écrit le projet de fusion et le ratio d'échange des actions, étant un milliard quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cent dix (1.015.389.110) nouvelles actions dans la Société en contrepartie de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée.

Le rapport du Réviseur d'Entreprises a établi ce qui suit:

"A notre avis, basé sur les diverses procédures que nous avons suivies et que nous avons considéré appropriées, et telles que mentionnées à la Section VI du présent rapport, la méthode d'évaluation et le ratio d'échange qui en résulte pour les actions, définissant le nombre d'actions Al Silver à être émises en contrepartie des avoirs nets de PG Silver B sont pertinents et adaptés aux circonstances de la fusion proposée."

Ledit rapport est annexé au présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre un maximum de huit cent six millions soixante-six mille neuf cent dix-neuf (806.066.919) obligations subordonnées rachetables convertibles zéro coupon, ayant les mêmes termes et conditions que les actions subordonnées rachetables convertibles zéro coupon émises par la Société dans le passé, à l'exception du taux de conversion.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social autorisé de la Société d'un montant de trente millions neuf cent neuf mille cent soixante-huit Euros et soixante-sept cents (€30.909.168,67) afin de le porter de son montant actuel de six millions sept cent trente-huit mille trente-neuf Euros et vingt-six cents (€6.738.039,26) à trente-sept millions six cent quarante-sept mille deux cent sept Euros et quatre-vingt-treize cents (€37.647.207,93) consistant en trois milliards quatre-vingt-dix millions neuf cent seize mille huit cent soixante-sept (3.090.916.867) actions additionnelles d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€0,01) par action qui sont réservées pour la conversion de huit cent six millions soixante-six mille neuf cent dix-neuf (806.066.919) obligations subordonnées rachetables convertibles zéro coupon sur la base de 3,834566082 actions pour 1 obligation subordonnée rachetable convertible zéro coupon et d'autoriser le conseil d'administration de la Société à décider de la classe d'actions devant être émise au moment de la conversion des obligations subordonnées rachetables convertibles zéro coupon.

En relation avec ladite augmentation du capital social autorisé de la Société, l'assemblée a constaté et approuvé un rapport du conseil d'administration de la

Société établi conformément à l'article 32-3(5) de la Loi de 1915 concernant le prix, le cas échéant, auquel les actions peuvent être émises, ces émissions étant faites sans réserver de droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants.

Il est décidé que ce rapport est conforme audit article 32-3(5).

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur reprise dans l'ordre du jour.

Huitième résolution

L'assemblée a noté que la fusion est effective, pour les besoins comptables et fiscaux, à compter du 10 mars 2009, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives à la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion signés par la Société Absorbée et la Société, ainsi que du projet de fusion.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette fusion sont estimés à approximativement € 5.000.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Amino, N. Filali, V. Dadda, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009139531/430.

(090168727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Perfin Invest S.A. Holding, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 31.867.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2009, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2009, LAC/2009/44087.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme holding "PERFIN INVEST S.A. HOLDING", ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié en date du 16 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 84 de 1990, page 4001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date du 19 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 844 du 4 octobre 2001.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1577 du 26 juin 2008.

Les livres et documents sociaux de la société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009139533/22.

(090168717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**Takolux Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Takolux S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.117.

—
L'an deux mil neuf, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "TAKOLUX S.A.", R.C.S. Numéro B 28.117, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 9 août 1988. Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé (conversion en euro), en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1361 du 19 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que 12.000 (douze mille) actions sur les 12.000 (douze mille) actions sans valeur nominale, représentant cent pour cent (100%) du capital social de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros vingt-deux cents (297.472,22 EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé "ne varietur", portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "TAKOLUX S.A." en "TAKOLUX Spf S.A.", et modification sub-séquent de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts;
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.;"

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de "TAKOLUX S.A." en "TAKOLUX Spf S.A." et décide de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts de la société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Alinéa premier.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de TAKOLUX Spf S.A."

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2009. LAC/2009/45012. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009139546/90.

(090168479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Breton, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.674.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le vingt-deux octobre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"ARAM HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Denis MORAUX, employé privé, et Monsieur Marc FUNCK, employé privé, les deux demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "BRETON", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Bascharage, en date du 8 novembre 1973, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 426 du 15 septembre 1993 et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 878 du 8 décembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 11.674.

Que le capital de ladite société est à ce jour de deux cent trente millions de francs luxembourgeois (LUF 230.000.000,00), soit cinq millions sept cent un mille cinq cent cinquante et un euros et sept cents (EUR 5.701.551,07).

Que "ARAM HOLDING S.A.", prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme "BRETON".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "ARAM HOLDING S.A.", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme "BRETON" se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants de la comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Moraux, M. Funck, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2009. Relation LAC / 2009 / 45186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009139547/45.

(090169016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Durybel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.123.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DURYBEL S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg numéro B17123, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 29 octobre 1979, publié au Mémorial C numéro 13 du 21 janvier 1980, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Joseph Kerschen, notaire prénommé:

- en date du 8 décembre 1983, publié au Mémorial C numéro 17 du 21 janvier 1984;

- en date du 4 février 1993, publié au Mémorial C numéro 239 du 24 mai 1993,

ayant un capital social de six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros et quatre-vingt-un cents (EUR 619.733,81), divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie Albanti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg numéro B43298.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

108428

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DAY-ROYEMANS - MARECHAL-GERLAXHE - ALBANTI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2009. Relation GRE/2009/4028. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009139549/64.

(090168799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

LP One Halbergmoos Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.794.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LP One Halbergmoos S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B113794, incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on 10 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 842 dated 27 April 2006 (the Company). The articles of association of Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maitre Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 12 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1356 dated 14 July 2009.

There appeared:

(1) First Euro Industrial Properties II S.à r.l., a Société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, and registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B95555,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(2) LOGIC PARK EUROPE SARL, a Société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, and registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number N°113569,

duly represented by Mr Alain Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to cancel one category of managers; ie N° Managers.

In order to reflect this resolution, the shareholders decide to amend article 5.1 and 5.3 of the articles of incorporation as follows:

" **5.1.** The Company shall have at least two managers, divided into two categories named Category A Managers and Category N° Managers to be appointed or removed at any time, with or without cause, by a respective shareholders' resolution. The managers may draw up standing rules (Geschäftsordnung) subject to an approving shareholders' resolution."

" **5.3.** The company shall be bound by the joint signature of a Category A Manager and a Category N° Manager. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to sole shareholder or the general meeting fall within the competence of the managers."

108429

Second resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall as N° Manager.

Third resolution

The shareholders state that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address in L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LP One Halbergmoos S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113794, constituée le 10 janvier 2006 par acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 842 en date du 27 avril 2006 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1356 en date du 14 juillet 2009.

A comparu:

(1) First Euro Industrial Properties II S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95555,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

(2) LOGIC PARK EUROPE SARL, une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113569,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'annuler une catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

Les associés décident de modifier en conséquence les articles 5.1 et 5.3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"Die Gesellschaft wird durch einen Rat der aus wenigstens einem Kategorie A Geschäftsführer und einem Kategorie B Geschäftsführer besteht, die Gesellschafter sind oder nicht, und die von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet."

"Die Gesellschaft wird nach außen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern davon wenigstens eine Unterschrift der Kategorie A und eine Unterschrift der Kategorie B, verpflichtet."

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant B.

Troisième résolution

Les associés constatent que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2009. Relation GRE/2009/3914. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 2 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009139552/124.

(090168443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**Link Management Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Metis Consulting Sàrl).**

Siège social: L-7240 Bereldange, 46, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 144.879.

L'an deux mille neuf,

Le vingt-trois octobre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Aude LEMOGNE, "portfolio manager", née à Luxembourg, le 8 avril 1975, demeurant à L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue,

Laquelle comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Madame Aude LEMOGNE, prénommée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "METIS CONSULTING SARL", ayant son siège social à L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 592 du 18 mars 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 144.879, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2.- L'associée unique décide d'ajouter un alinéa à l'objet social, à savoir: "La société a également pour objet le métier d'intermédiaire dans le domaine de la vente d'oeuvres d'art et d'antiquités", et par conséquent l'article deux des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** (L'alinéa 1 reste inchangé).

Ajout: La société a également pour objet le métier d'intermédiaire dans le domaine de la vente d'oeuvres d'art et d'antiquités."

(L'alinéa 2 deviendra l'alinéa 3 et reste inchangé).

3.- L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en "LINK MANAGEMENT SARL" et de modifier, par conséquent, l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "LINK MANAGEMENT SARL", société à responsabilité limitée."

4.- L'associée unique décide enfin de transférer le siège social de la société à L-7240 Béréldange, 46, route de Luxembourg, et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Béréldange."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: A. Lemogne, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2009. Relation LAC / 2009 / 45187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009139554/43.

(090169018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Mirix Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 91.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139607/10.

(090169011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

L'Entreprise ART & VIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 130.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139624/10.

(090169006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Olympia Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.789.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 12 octobre 2009, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurent Dupeyron, avec adresse au 50, Rue Perronet, 92200 Neuilly sur Seine, France
- Arnaud Beyssen, avec adresse au 8, Rue Pérignon, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2010 et qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2010 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139385/19.

(090167899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Contact-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 56.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139636/10.

(090168999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Project Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139639/10.

(090168996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Couleurs d'Ailleurs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139642/10.

(090168990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Mirix Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 91.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009139606/9.

(090169012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.
